

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Vote blanc ou nul :	
Abstention :	

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2025-25

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le onze décembre deux-mille-vingt-cinq.

Monsieur a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY					Madame Dominique COMBAZ				
Madame Nadine REUX					Monsieur Alain PERROT				
Monsieur Williams DUFOUR					Monsieur Bertrand PUGNOT				
Monsieur Daniel BATON					Madame Evelyne LABRUDE				
Monsieur Fabien GALLICE					Monsieur Pierre FAYARD				
Monsieur Éric PHILIPPE					Monsieur Marc GAUTIER				
Monsieur Jean-Louis REYNAUD					Monsieur Robert EYRAUD				
Monsieur Raymond VAGNON					Monsieur Stéphane GUSMEROLI				
Monsieur Mathias LAVOLE					Monsieur BOURDIER Gilles				
Monsieur GENTIL Pascal									

Objet : Animateur(trice) Territorial(e) Sobriété et Économie d'Eau

Le Président rappelle qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-8 2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
contact@guiers-siaga.fr

Vu l'article L332-9 du Code général de la fonction publique, permettant le recrutement d'agents contractuels pour des besoins permanents pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable une fois, pour une durée maximale de six ans, et stipulant qu'au-delà de cette durée, le contrat ne peut être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le budget du Syndicat,

Considérant les compétences du SIAGA dans la gestion et la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin du Guiers et de ses affluents, et la nécessité d'une stratégie renforcée face aux enjeux environnementaux et climatiques,

Considérant les objectifs du SIAGA de renforcer les actions de préservation et de restauration des écosystèmes aquatiques dans le bassin versant du Guiers, ainsi que de mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique, et face aux enjeux croissants de rareté de la ressource en eau, d'étiages plus sévères et de hausse des températures, souhaite renforcer son action en matière de sobriété hydrique et de gestion durable sur son territoire. Le Contrat Eau et Climat, en partenariat avec l'Agence de l'Eau et les collectivités locales, a fixé une trajectoire de sobriété avec pour objectif de réduire de 16 % des prélevements d'eau sur le bassin versant du Guiers, de la Bièvre et du Truison.

Le Président expose que :

Le comité syndical a décidé le 2 décembre 2024 d'engager les démarches de mis en œuvre d'un contrat Eau et Climat pour assurer une gestion pérenne des milieux aquatiques sur le territoire et bénéficier de financements de l'agence de l'eau.

De ce fait, le recrutement d'un(e) Animateur(trice) Territorial(e) Sobriété et Économie d'Eau est nécessaire pour répondre aux attentes de l'agence de l'eau et bénéficier de financements.

Cette création de poste s'inscrit dans une démarche collective et ambitieuse, en cohérence avec le Plan Eau national, le PBACC (Plan Bassin d'Adaptation au Changement Climatique), et les objectifs des SDAEP (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable)

Le poste sera financé à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau. Une participation financière aux syndicats Eaux potable (SIEGA, SEA, SIAEP) sera demandée à hauteur de 30 % d'un ETP pour une mise à disposition de l'agent.

Conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, M le Président propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Afin de répondre aux besoins de notre collectivité (SIAGA), la création d'un emploi permanent sur cette base permet donc d'envisager le recrutement d'un contractuel pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au Conseil Syndical la création d'un emploi d'animateur(trice) Territorial(e) Sobriété et Économie d'Eau.

Les principales missions consistent entre autres à :

- Piloter, coordonner et mettre en œuvre les actions en faveur de la réduction des consommations, de la lutte contre les pertes et de l'optimisation de l'usage de la ressource en eau.

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
 contact@guiers-siaga.fr

- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de sobriété hydrique
- Accompagner les communes et syndicats dans la réduction de leur consommation d'eau (réseaux, sensibilisation, optimisation des usages).
- Réaliser des diagnostics de consommation d'eau et lutte contre les pertes en réseau (réseaux, bâtiments publics, équipements, usages agricoles/industriels ...).
- Développer des outils de diagnostic et réaliser des audits sur les consommations d'eau.
- Animer des actions de sensibilisation auprès du grand public et des acteurs économiques.
- Contribuer à la restauration des milieux aquatiques (zones humides, continuité écologique, désimperméabilisation).
- Coordonner les actions avec les maîtres d'ouvrage et partenaires en sobriété et économie d'eau (SEA, SIEGA, SIAEP, CAPV) pour une gestion cohérente et mutualisée
- Assurer l'interface avec les acteurs locaux, (collectivités : communes, communautés de communes, syndicats eau potable et assainissement, agriculteurs, entreprises, associations, citoyens) pour les actions en sobriété et économie d'eau
- Rédiger le bilan annuel,
- Développer et pérenniser une expertise sur le bassin versant,
- Participer aux opérations transversales de gestion de l'eau et de développement urbain.
- Veille réglementaire, technique

Les missions sont réparties de la manière suivante :

Mission principale	Sous-mission	ETP	Bénéficiaires/Partenaires
1. Sobriété	Appui technique et diagnostic	0.3	Syndicat (SIEGA/SEA/SIEPT)
	Accompagnement des entreprises agricoles	0.1	Exploitations agricoles
	Accompagnement des collectivités	0.1	Communes et EPCI
2. Plan Territoire Gestion de l'Eau (PTGE)	Animation et mise en œuvre	0.2	Syndicat, Agence de l'Eau, collectivités
3. Infiltration et gestion des eaux pluviales	Urbanisme et désimperméabilisation	0.2	Communes, aménageurs, Agence de l'Eau
4. Gouvernance et coordination	Suivi des indicateurs et mutualisation	0.1	Syndicat, partenaires (SEA, SIEGA, etc.)

L'agent devra justifier d'une expérience de 3 ans minimum dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques, hydraulique fluviale et d'un diplôme d'école d'ingénieur hydraulique ou équivalent (BAC + 5 minimum).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille de rémunération du grade des Ingénieurs + régime indemnitaire en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le Comité Syndical du SIAGA, après en avoir délibéré :

- **CRÉE** un poste de catégorie A – Cadre d'emplois des Ingénieurs, à compter du 1er mars 2026, à temps complet, destiné à un Animateur(trice) Territorial(e) Sobriété et Économie d'Eau.
- **DIT** que l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel en contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans renouvelable, sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents à intervenir se rapportant à ce recrutement
- **AUTORISE** le Président à solliciter des aides pour son financement
- **MODIFIE** le tableau des emplois

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
contact@guiers-siaga.fr

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants

Fait et délibéré en séance
Le 17/12/2025

Le secrétaire de séance

Le Président
Jean-Louis Reynaud

Publiée le : 18/12/2025
Transmise au Représentant de l'État le : 18/12/2025
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



 27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
 contact@guiers-siaga.fr